

Amiante : Encadrant mixte ou cumul de fonctions

Formation préalable selon l'art. R 4412-94 alinéa 2
du Code du Travail (sous-section 4)

Votre contact

IFRB Poitou Charentes
05 49 61 20 66
contact@ifrbpoitoucharentes.fr

Durée

5,00 jour(s) - 35:00 heures

Public

L'employeur et toute personne cumulant les responsabilités de l'encadrement technique et de chantier dans le cadre d'interventions sur matériau amiante ou présence suspectée d'amiante.

Pré-requis

Être âgé de plus de 18 ans.
Savoir lire et écrire le français.

Occuper des fonctions d'encadrement dans l'entreprise, avoir des aptitudes à la rédaction de documents

Détenir une **attestation médicale* d'aptitude au poste de travail prenant en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire**.

Le stagiaire devra **se présenter avec les EPI de base*** (tenue de travail, chaussures de sécurité, casque et une paire de gants)

***Indispensable à la délivrance de l'attestation de compétence. En l'absence, il ne pourra pas participer aux exercices pratiques,**

Moyens pédagogiques et supports

- Exposés suivis d'exercices et études de cas (adaptés aux métiers des participants)

- Chantier-école (plus de 200 m²) permettant des mises en situations réelles (dalles de sol, colle, flocage, faux plafonds, canalisation en fouille, enrobés, plaques de couverture, matériels électriques, brides, etc.) et mettant en œuvre l'ensemble des équipements de sécurité imposés par la réglementation dans le cadre d'activités allant jusqu'aux plus exposantes (niveau 3)

Profil de l'intervenant

Formateurs, techniciens ou ingénieurs qualifiés, disposant d'une expérience confirmée dans le domaine de l'amiante et de la prévention des risques.

Informations complémentaires

Les participants sont invités à se munir d'une clé USB.

8 stagiaires maximum

Théorie validée par un test Q.C.M

Objectifs de la formation

Connaître les opérations spécifiques pouvant libérer des fibres d'amiante
Appliquer et faire appliquer les procédures opératoires

Objectifs pédagogiques

- Définir les modes opératoires adaptés pour une intervention sur matériau contenant de l'amiante
- Mettre en œuvre et expliquer les consignes aux opérateurs
- Réagir face aux situations anormales
- Faire employer et nettoyer les EPI, EPC...

Contenu

- Caractéristiques, propriétés de l'amiante et effets sur la santé
- Connaître les régions comportant des terrains amiantifères
- Produits susceptibles de contenir de l'amiante : localisation, identification
- Produits de substitution
- Dispositif réglementaire (Code de la santé publique, Code du travail, réglementation ICPE, ADR, etc.)
- Documents exigibles lors des interventions sur des immeubles bâtis (rapports de repérages, diagnostics, NF X 46-020)
- Responsabilités pénales, administratives
- Analyse critique d'un repérage amiante et évaluation des risques
- Choix, mise en œuvre, utilisation et maintenance des équipements de protection (individuelle et collective)
- Consignes à tenir en cas de situation d'urgence et situations anormales
- Gestion des déchets (emballage, marquage, transport, élimination, etc.)
- Contrôles sur chantier (mesures d'empoussièrement, dépression, étanchéité, rejets d'effluents, etc.)
- Documents de chantier (traçabilité, BSDA, fiches d'expositions, etc.)

Modalités d'évaluation des acquis

Épreuve théorique : à minima 20 minutes

Épreuve pratique : environ 1 heure

Documents délivrés à la suite de l'évaluation des acquis

Attestation de compétences si réussite aux évaluations théoriques et pratiques

Attention : la délivrance de l'attestation est soumise à la réussite de l'ensemble des épreuves pratiques (y compris à la réalisation d'une décontamination réelle en sas à 5 compartiments équipés de douches)

Attestation de compétences valide 3 ans.

Critères et modalités d'évaluation

A l'issue de la formation, les participants seront invités à évaluer les apports de la formation et l'atteinte des objectifs pédagogiques à l'aide d'un questionnaire.